

Paris, le 20 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'un nouvel accord de méthode relatif à la négociation de la future convention collective nationale de la métallurgie

Réunis ce jour pour une séance conclusive, l'UIMM, la CFDT, la CFE-CGC, et FO ont signé un nouvel accord relatif à la mise en œuvre de la négociation de la future convention collective nationale de la métallurgie.

Visant à aboutir à une refonte historique du dispositif conventionnel de la branche de la métallurgie, cette démarche, entamée en 2016, a pour objectif de répondre aux profondes transformations qu'a connues l'industrie lors des dernières décennies. Alors même que les entreprises de la branche sont engagées dans la mondialisation, la transformation numérique et environnementale, les conventions collectives de la branche ont relativement peu évolué, faisant ainsi émerger un décalage de plus en plus fort avec la réalité de la vie des entreprises et les attentes des salariés.

L'objectif de la nouvelle convention collective nationale est de rénover en profondeur le cadre social de la branche pour relever le défi de l'organisation du travail, des compétences, de la compétitivité de l'industrie française et de l'attractivité de ses métiers. Nous souhaitons collectivement créer le modèle social de l'industrie de demain : une industrie qui allie performance économique et performance sociale.

L'accord signé aujourd'hui structure la négociation de cette future convention collective nationale. Dans le cadre d'une démarche partagée, cette nouvelle méthode de travail et un calendrier ambitieux doivent permettre une mise en œuvre réussie des futures dispositions. Les discussions seront donc finalisées ou porteront sur les thèmes suivants regroupés en « lots » :

- Le premier « lot » traitera de l'organisation du travail et du temps de travail, de la santé au travail, des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, ainsi que du dialogue social en entreprise.
- Le deuxième « lot » traitera exclusivement le sujet de la protection sociale.
- Le troisième « lot » traitera des relations individuelles de travail, de la classification, ainsi que de la rémunération.

Le calendrier nouvellement adopté permet de cadencer et fixer la fin de la négociation, respecte les modalités de mise en œuvre du dialogue social sur les territoires, et veille à l'application progressive des thèmes négociés au niveau national par les entreprises.

« La refonte de notre convention collective constitue un rendez-vous social historique pour notre industrie. Entreprises et salariés, nous avons aujourd'hui l'opportunité inédite de construire le cadre social de l'industrie de demain en construisant un modèle équilibré et attractif, qui soit autant un levier de compétitivité que d'épanouissement des salariés. La refonte de notre convention est un projet social et économique, et avant tout un projet d'avenir. L'industrie de demain s'écrit aujourd'hui », a déclaré Philippe Darmayan, président de l'UIMM.

L'UIMM La Fabrique de L'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM La Fabrique de L'Avenir s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM La Fabrique de L'Avenir accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.



[@uimm](#)



[lafabriquedelavenir](#)



[UIMM](#)



[UIMM La Fabrique de l'Avenir](#)

Contact presse: juliette.prost@plead.fr - 06 72 47 53 28